

***COMMUNE LE MOURET***

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
COMMUNALE ORDINAIRE  
du 13 avril 2011**

**au Restaurant de la Croix-Blanche à Praroman**

**COMMUNE LE MOURET :**

Le secrétaire :

Le Syndic :

Laurent Tercier

Nicolas Lauper

## TRACTANDA

### 1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2010 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – [www.le-mouret.ch](http://www.le-mouret.ch)-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

### 2. Comptes 2010

Les comptes détaillés, ainsi que le rapport de l'organe de révision, peuvent être consultés au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

### 3. Présentation planification financière

### 4. Modification budget des investissements 2011

4.1. Association des remontées mécaniques La Berra SA – Remplacement du télésiège actuel ; financement y relatif

4.1.1 La Berra - Participation au capital-actions

4.1.2 La Berra - Cautionnement

4.2. Réfection chemin du Poyet

### 5. Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)

Les statuts ne seront pas lus; ils seront à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – [www.le-mouret.ch](http://www.le-mouret.ch)-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

### 6. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français

Les statuts ne seront pas lus; ils seront à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – [www.le-mouret.ch](http://www.le-mouret.ch)-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

### 7. Divers

---

|                               |     |                       |             |
|-------------------------------|-----|-----------------------|-------------|
| <b>Présidence :</b>           | M.  | Nicolas Lauper        | syndic      |
| <b>Conseillers présents :</b> | M.  | Max Brügger           | vice-syndic |
|                               | Mme | Monique Charrière     |             |
|                               | M.  | Jean-Louis Cotting    |             |
|                               | M.  | Gérald Clerc          |             |
|                               | Mme | Gisèle Marthe         |             |
|                               | M.  | Denis Murith          |             |
|                               | Mme | Jacqueline Schorderet |             |
|                               | M.  | Jacques Wicht         |             |
| <b>Secrétaire :</b>           | M.  | Laurent Tercier       |             |

**M. Nicolas Lauper** ouvre l'assemblée à 20 h 00 en souhaitant, au nom du Conseil communal, une très cordiale bienvenue et remercie les citoyens présents ce soir à notre assemblée consacrée aux comptes 2010.

La convocation vous a été transmise par tous-ménages. Le fascicule comprend : le tractanda de notre assemblée, les comptes de fonctionnement 2010, les comptes d'investissements 2010, le bilan 2010, les annexes au bilan 2010, la modification du budget des investissements 2011. **M. Le Syndic** demande si quelqu'un a des remarques à faire au sujet du tractanda. Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Syndic** constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il remercie, d'ores et déjà, M. Jean-Paul Bernard qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs noms et prénoms.

**M. le Syndic** nomme les scrutateurs : M. Henri Cotting  
M. André Schwartz

Il prie les scrutateurs de procéder au décompte des citoyens présents.

**Nombre de citoyens présents :** 73

**Majorité absolue :** 37

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée : Mme Martine Halter  
M. Christian Ischer  
M. Benoît Lauper  
Mme Sylvie Lauper  
Mlle Odile Castella-Schwarzen  
M. Pierre-Henri Schwarzen

***Tractanda No 1 - Procès-verbal***

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2010 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – [www.le-mouret.ch](http://www.le-mouret.ch)-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

**M. le Syndic** demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler.

**Le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2010 est accepté à l'unanimité. M. le Syndic** remercie le secrétaire pour la rédaction de ce dernier.

### ***Tractanda No 2 - Comptes 2010***

**M. le Syndic** passe la parole à **M. Gérald Clerc** - conseiller communal responsable du dicastère des finances - pour la présentation de ces comptes.

### ***Compte de fonctionnement 2010***

#### **020 «Administration générale»**

Dans le poste 020.317.0 «Frais de réceptions et représentations» - la différence par rapport au budget est due au fait de notre participation au stand dans le cadre de l'expo PME Haute-Sarine. La refacturation aux autres communes se trouve dans le compte 020.436.0 «Participation de tiers»

#### **141 «Police du feu»**

Dans le poste 141.318.0 «Frais d'intervention» - la différence par rapport au budget est due au fait de l'incendie de la famille Peiry.

#### **340 «Centre sportif (bâtiment et bien fonds)»**

Dans le poste 340.390.2 «Imput. Int.salaires serv.techn.» et 340.390.3 «Imput.int.ch.soc.serv.tech», il y a un montant supplémentaire dans ces 2 postes par rapport au budget, car nous avons changé le chauffe-eau du centre sportif, il y a eu également des travaux qui ont été réalisés dans le cadre de l'expo PME. Depuis cette année nous séparons le travail du service technique entre le centre sportif (bâtiment) et le sport (terrain).

#### **900 «Impôts»**

Nous avons affecté un montant de Fr. 55'713.65 à la provision pour perte sur débiteurs par le poste 900.319.1 «Pertes sur débiteurs».

#### **990 «Autres postes»**

Dans le poste 990.332.0 «Amortissements supplémentaires», nous avons également procédé à des amortissements supplémentaires pour un montant de Fr. 486'722.45, à raison de Fr. 56'216.50 pour les actions, Fr. 23'595.25 sur les Bertigny 2, Fr. 127'320.30 sur l'achat places de parc Fr. 109'590.40 sur mobilier, machines et véhicules et Fr. 170'000.00 sur l'immeuble de la PPE à Bonnefontaine

### **Récapitulation**

|                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| Total des charges    | : Fr. 11'255'008.85 |
| Total des produits   | : Fr. 11'286'462.89 |
| Excédent de produits | : Fr. 31'454.04     |

**Compte d'investissement 2010**

M. Gérald Clerc informe l'assemblée qu'au niveau des investissements il n'y a rien à signaler. Les postes pour les écoles, Ecole PR - grille protection fenêtre cour inf., et pour le centre sportif, Réfection sous-toiture et isolation, ces travaux seront exécutés en 2011.

**Récapitulation**

|                     |                  |
|---------------------|------------------|
| Total des charges   | : Fr. 539'877.50 |
| Total des produits  | : Fr. 179'192.15 |
| Excédent de charges | : Fr. 360'685.35 |

Aucune autre question n'étant formulée, M. Gérald Clerc passe à la présentation du bilan.

**Fortune au 31.12.2010 :** Fr. 5'359'968.96

**Dans le fascicule sont également mentionnées les annexes au bilan. Les engagements hors bilan ne figurent pas dans nos comptes, car le statut juridique de gestion est au niveau des associations.**

**Engagements hors-bilan :** Fr. 4'302'810.65

Aucune question n'étant énoncée, **M. le Syndic** passe la parole à **M. Claude Brodard**, représentant de la commission financière, pour la lecture du rapport de l'organe de révision dont copie est annexée au présent procès-verbal.

M. Claude Brodard précise que le contrôle des comptes de la commune, a été réalisé par la fiduciaire MCM Conseil SA, ceci conformément à l'art. 98 de la loi sur les communes. La commission financière, sur la base de ce formulaire et du rapport de l'organe de révision, recommande d'approuver les comptes 2010 tels qu'ils sont présentés ce soir.

**M. le Syndic** remercie M. Claude Brodard et propose de passer au vote.

**Les comptes 2010 sont approuvés à l'unanimité.**

**Tractanda No 3 - Présentation de la planification financière**

M. Le Syndic passe la parole à M. Gérald Clerc pour la présentation de la planification financière.

M. Gérald Clerc informe l'assemblée que la commune doit établir une planification financière pour les 5 prochaines années. Pour ce faire, il va rendre compte de l'évolution financière depuis l'année 2003, date à laquelle la commune de Le Mouret est née. Les tableaux de cette présentation sont annexés à ce procès-verbal. Les principaux points qui seront présentés sont :

- Les dépenses de fonctionnement
- Les dépenses d'investissement
- Les recettes de fonctionnement
- Les résultats : la marge structurelle d'autofinancement
- Les prévisions 2009-2015

### ***Tractanda No 4 - Modification du budget d'investissement 2011***

#### **4.1 Association des remontées mécaniques La Berra SA – remplacement du télésiège actuel ; financement y relatif**

##### **4.1.1 La Berra – Participation au capital-actions**

##### **4.1.2 La Berra - Cautionnement**

M. Le Syndic présente en bloc les objets 4.1.1, 4.1.1 et 4.1.2.

En 1930 déjà, quelques courageux promeneurs arpentaient les pentes de la Berra durant l'hiver. Pour cela leurs pieds étaient équipés de douves de tonneaux en guise de skis. Le besoin de se détendre est là. C'est ainsi qu'en 1935, un premier remonte-pente est installé sur la Gîte des Communs.

Mais c'est en 1947 que l'on construit le grand skilift de la Berra allant du plateau de Monsoflo au sommet de la Berra. Cette date correspond à la fondation de la société des Remontées Mécaniques de La Berra.

A partir de 1970, les choses évoluent considérablement. C'est tout d'abord la construction de la nouvelle route de Monsoflo. Suite à ce nouvel aménagement routier la station se dote de nouvelles installations par la construction d'un télésiège et de 2 téléskis conduisant dans le secteur du Gîte d'Allières. En 1979, on installe un moyen de remontée qui va permettre d'atteindre à nouveau le sommet de la Berra, l'ancienne installation ayant dû être mise hors service. A partir de 1988, la station compte 8 installations qui permettent de transporter 5400 personnes à l'heure.

En 2001, un équipement particulier va donner un nouvel élan à la station : une installation d'enneigement artificiel qui compte aujourd'hui 13 canons permettant d'enneiger une piste de 1,4 km. Ainsi, même par temps défavorable, on peut assurer la pratique du ski sur une partie du domaine skiable. La station vit à nouveau une période charnière. Les années passent et les installations vieillissent tant bien que mal.

Depuis plus de quatre ans, le comité de la société a défini une stratégie : analyse de projets, faisabilité, financement, équipements annexes, avenir de la station.

Un concept touristique a été élaboré. Il en résulte que la société doit maintenir ses installations, les renouveler et d'autre part diversifier son offre afin d'accueillir les touristes aussi bien en été qu'en hiver. Une forte demande existe.

La concession fédérale de l'actuel télésiège vient à échéance le 30 avril 2014 ; son remplacement est inéluctable.

Cette nouvelle installation s'inscrit dans le cadre des 5 projets de renouvellement des remontées mécaniques fribourgeoises. Proposés par le Conseil d'Etat, sur la base d'un projet examiné par le Fond d'équipement Touristique et acceptés par le Grand Conseil, ces investissements permettent de maintenir des infrastructures modernes qui contribuent à la pérennité des stations.

Il est donc prévu de construire un télésiège à 4 places et pinces débrayables, allant du Brand au sommet de la Berra, plus précisément au pied de la pointe. Cette installation permettra de transporter 1800 personnes à l'heure, le trajet s'effectuant en moins de 8 minutes.

Des téléskis existants seront supprimés pour améliorer l'exploitation de la station. Le projet comprend une station intermédiaire ainsi que l'aménagement de pistes de liaison. L'amélioration du parking est prévue.

La nouvelle installation se devra non seulement de répondre à l'attente des clients en terme de sécurité ou de temps d'attente minimale mais devra permettre à la société d'éliminer d'autres installations afin de réduire les coûts d'exploitation ainsi que de donner la possibilité d'exploiter durant la saison estivale.

Le nouveau tracé :

L'ancien télésiège 2 places va disparaître et faire place à un nouveau télésiège 4 places à pinces débrayables qui rejoindra le sommet des pistes à 1635 mètres.

Le T4, télésiège de la Gourmanda va aussi disparaître. Vu sa très forte pente, ce télésiège ne convient pas aux débutants et sera avantageusement remplacé par le nouveau télésiège.

Une station intermédiaire permettra d'éviter de rejoindre le sommet vu les très forts vents qui empêchent l'utilisation de cette partie de la station. La station intermédiaire ne sera utilisable qu'à la montée et sera escamotable durant la saison d'été.

Une piste de liaison permettra de rejoindre la piste de luge dont le départ actuel se trouve en dessous du télésiège. Cette piste de liaison utilisera le tracé du chemin menant de la piste noire au chalet de l'Aigle Noir. De plus une nouvelle piste de ski permettant la liaison entre la station intermédiaire et le télésiège des Allières sera aussi créée. L'enneigement artificiel sera aussi réadapté en fonction des nouvelles installations mises en place.

La demande financière faite aux communes est la suivante :

Participation au partenariat Ski-école primaire qui passe de 1.- à 3.-/hab

Participation à l'augmentation du capital-actions à raison de 40.-/hab

Cautionnement d'un prêt auprès de la banque cantonale de Fribourg pour la commune de Le Mouret Fr. 374'660.00.

#### **Proposition du conseil communal :**

La participation au partenariat ski-école a déjà été avalisée dans le budget de fonctionnement 2011.

La commune participe au capital-actions non pas à hauteur de 40.-/hab. mais de 20.-/hab, d'où le montant de Fr. 57'840.00

La commune accepte le cautionnement proposé de Fr. 374'660.00.

En date du 7 octobre 2010, le conseil communal a signé sous réserve de l'acceptation de l'assemblée communale, un engagement provisoire.

26 communes sur 29 approchées ont déjà accepté par leur assemblée communale la demande de la société des remontées mécaniques.

Le conseil communal est convaincu que nous devons absolument maintenir cette station de ski qui offre à notre population et surtout à nos enfants la possibilité de pratiquer en hiver un magnifique loisir. Pour réussir, La Berra, - une station de ski à nos portes - a besoin de notre aide et nous vous demandons d'accepter ces deux contributions.

#### **4.2. Réfection chemin du Poyet**

M. Le Syndic présente cet objet.

Suite aux dégâts occasionnés au début 2010, lors du transport de bois, sur cette route forestière, plusieurs démarches ont été entreprises par le conseil communal. Un avis a été demandé à M. Willy Eyer, chef de secteur au

Service des forêts concernant une éventuelle responsabilité, les causes possibles des dégâts et l'éventuel subventionnement des travaux.

Nous avons mandaté une entreprise de génie civil afin d'effectuer des sondages dans le coffre de la route et nous fournir un rapport.

Le rapport, trop succinct, n'a convenu à aucune des parties et il a été décidé de ce qui suit :

La recherche d'un éventuel coupable risque d'engendrer des coûts importants sans résultat concret en fin de procédure.

Le service des forêts est prêt à entrer en matière pour le subventionnement de la réparation des dégâts constatés.

Toutefois, une expertise de la route devra être établie avec une proposition des travaux à entreprendre pour sa remise en état, ceci afin d'éviter une répétition des dégâts survenus.

Cette expertise permettra peut-être d'apporter un peu plus de lumière quand à l'explication des dommages apparus. Le bureau d'ingénieurs Philipona & Brügger à Planfayon a été mandaté. Un rapport très complet nous a été transmis comprenant la situation actuelle, les raisons des dégâts, l'évaluation des sondages, l'évaluation des résultats de l'analyse de la granulométrie, les raisons probables des dégâts, les raisons peu probables ou à exclure et les mesures d'assainissement.

Il ressort de ce rapport que le coffre n'est en règle générale pas sous dimensionné, mais son épaisseur est hétérogène. Le problème réside plutôt dans la qualité des matériaux. Le taux de matériau fin dans la couche de fondation est trop élevé, ce qui rend cette couche gélique.

A partir de là, une discussion a été menée entre les parties afin d'assurer le financement de la réparation.

L'entretien des routes forestières n'est plus subventionné. Pour un cas aussi exceptionnel, nous avons la chance que le service des forêts accepte de subventionner à hauteur de 45% les réparations. A titre aussi exceptionnel, le syndicat Flanc du Cousimbert a décidé d'une participation de Fr. 15'000.00.

Le conseil communal vous demande d'accepter cette dépense, il a tout mis en œuvre pour diminuer la participation financière communale. Il est également important que cette route ne se dégrade davantage, il est aussi à relever son utilisation fréquente liée au couvert des bûcherons.

M. Jean-Claude Von Büren demande si le chemin du Poyet restera ouvert au public?

M. Le Syndic répond par l'affirmative étant donné que ce chemin est utilisé pour le couvert des bûcherons.

Aucune autre question n'étant énoncée, **M. le Syndic** passe la parole à M. Claude Brodard, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur la modification du budget des investissements.

**M. le Syndic** remercie M. Claude Brodard et propose de passer au vote.

#### **Vote modification du budget des investissements 2011**

**M. Nicolas Lauper** met au vote la **modification du budget des investissements 2011**:

#### **4.1.1 La Berra – Participation au capital-actions**

Le montant de Fr. 57'840.00.- est accepté à l'unanimité

**4.1.2 La Berra - Cautionnement**

Le montant de Fr. 374'660.00 est accepté à l'unanimité

**4.2 Réfection chemin du Poyet**

Le montant de Fr. 65'185.00.- est accepté à l'unanimité

La modification du budget des investissements 2011 est acceptée. **M. le Syndic** remercie, au nom du conseil, les citoyennes et citoyens pour leur confiance.

**Tractanda No 5 - Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)**

M. Le Syndic passe la parole à Mme Gisèle Marthe pour la présentation de cet objet.

Mme Gisèle Marthe informe l'assemblée que le peuple fribourgeois a accepté en votation populaire le 7 mars 2010 la nouvelle loi sur la péréquation financière pour le canton de Fribourg.

L'entrée en vigueur le **4 octobre 2010** de l'ordonnance sur la péréquation financière intercommunale, implique que les répartitions financières tenant compte des anciens critères de la classification et d'indice de capacité financière ne pourront plus être utilisées et doivent donc être modifiés.

Résultant de cette ordonnance, l'ACSMS (*association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux*) doit donc modifier toutes ces clés de répartition financière, à savoir pour le **home médicalisé**, pour le **service d'ambulance**, pour les **indemnités forfaitaires**, ainsi que pour la FASDS (**fondation des aides et soins à domicile**).

Nous allons vous présenter toutes ces modifications de clés de répartitions financières dans leur totalité et nous vous proposons de passer au vote en final.

**Home médicalisé (HMS)****Article 31 Répartition des frais d'exploitation**

| Critères actuels HMS  | Proposition  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20% selon le chiffre de la dernière <b>population légale</b></li> <li>• 20% selon la <b>population légale pondérée</b></li> <li>• 60% selon le <b>nombre de résidents</b></li> </ul> | <p><b>75% selon la population légale</b><br/> <b>25% population pondérée par l'IPF</b></p> |

La modification génère une augmentation de charge de + 27.2%

**Service d'ambulance (SAS)****Article 33 Répartition des frais d'exploitation**

| Critères actuels SAS | Proposition |
|----------------------|-------------|
|----------------------|-------------|

|  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50% selon le chiffre de la dernière <b>population légale</b></li> <li>• 50% selon la <b>population légale pondérée</b></li> </ul> | <b>75% selon la population légale</b><br><b>25% population pondérée par l'IPF</b> |
|--|---|

La modification génère une augmentation de charge de + 7.2%

### Commission de district pour les soins et l'aide familiale à domicile

#### Article 36<sup>bis</sup> Répartition de l'indemnité forfaitaire

| Critères actuels Indemnité forfaitaire   | Proposition   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50% selon le chiffre de la dernière <b>population légale</b></li> <li>• 50% selon la <b>population légale pondérée</b></li> </ul> | <b>75% selon la population légale</b><br><b>25% population pondérée par l'IPF</b> |

La modification génère une augmentation de charge de + 7.2%

L'intégration dans l'ACSMS de la « **Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine** », fait l'objet d'un **nouvel article 36<sup>ter</sup>** avec également une proposition de modification de clé de répartition financière.

#### Article 36<sup>ter</sup> (nouveau) Répartition de l'aide et des soins à domicile

| Critères actuels FASDS  | Proposition   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1/3 selon le chiffre de la dernière <b>population légale</b></li> <li>• 1/3 selon la <b>population légale pondérée</b></li> <li>• 1/3 selon le <b>nombre d'heures</b></li> </ul> | <b>75% selon la population légale</b><br><b>25% population pondérée par l'IPF</b> |

IL en résulte une augmentation des charges financières de + 10.4% .

Le conseil communal vous propose d'accepter la modification de la clé de répartition financière selon le mode (**75% selon la population légale et 25% population pondérée par l'IPF**) pour les **articles 31, 33, 36<sup>bis</sup> et 36<sup>ter</sup> (nouveau)** modification adoptée en assemblée des délégués en date du 15 décembre 2010.

Ainsi que l'entrée en vigueur de la modification réglementée par deux nouveaux articles :

Pour « **l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux** »

**Art. 44 (nouveau).**- la modification des articles 31, 33 et 36bis des statuts adoptés par l'assemblée des délégués du 15 décembre 2010 est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Pour la « **Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine** »

**Art. 45 (nouveau).**- L'article 36ter adopté par l'assemblée des délégués du 15 décembre 2010 est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic remercie Mme Gisèle Marthe pour la présentation et met au vote la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS).

**La modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) est acceptée à la majorité (1 non)**

*Tractanda No 6 - Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français*

M. Le Syndic passe la parole à Mme Jacqueline Schorderet pour la présentation de cet objet.

Mme Jacqueline Schorderet informe l'assemblée que suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière, une modification de la clé de répartition financière des frais d'exploitation des cycles d'orientation faisant partie de l'association du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français, est devenue obligatoire. Une réflexion approfondie au sujet de ce changement de situation a été menée en étroite collaboration avec le service des communes, le comité de pilotage de la conférence régionale, ainsi que le comité de l'ASCMS. Il en est ressorti le souhait d'adopter une même clé de répartition pour toutes les associations afin d'adopter une méthode simple et identique pour tous.

Voici donc la proposition de cette nouvelle clé de répartition financière, proposition qui a été acceptée en assemblée des délégués du 25 novembre 2010, ceci pour une entrée en vigueur prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### Article 31

##### Répartition des frais de l'association

##### Clé de répartition actuelle

- 50% selon le chiffre de la dernière **population légale**
- 25% selon la **population légale pondérée**
- 25% selon le **nombre d'élèves**

##### Proposition

- **75% selon la population légale**
- **25% population pondérée par l'IPF**

Cette proposition doit être maintenant acceptée par le  $\frac{3}{4}$  des communes représentant les  $\frac{3}{4}$  de la population

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic remercie Mme Jacqueline Schorderet pour sa présentation et met au vote la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français.

**La modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français est acceptée à l'unanimité.**

### *Tractanda No 7 - Divers*

M. Claude Von Buren constate que sur le secteur de Montévraz, depuis le quartier de Montemblon jusqu'au sommet de la commune et une partie de Zénauva, ne sont pas raccordables à un réseau ADSL à grande vitesse, ce qui empêche toutes les personnes de cette région d'avoir Bluewin tv. Il souhaite que des discussions aient lieu avec Swisscom afin de profiter de l'ouverture des routes, dans le cadre de la réfection de route, pour poser des tubes.

M. Le Syndic répond que pour l'ADSL, une séance de présentation a déjà eu lieu et il est ressorti que les habitants des hauts de Montévraz et de Zénauva n'avaient pas la possibilité d'être raccordés à Bluewin tv. Le conseil avait contacté Swisscom afin de connaître le coût pour équiper ces secteurs. Le montant s'élevait à Fr. 110'000.00.

M. Patrick Cotting demande si la commune a pris des dispositions pour l'entrée en vigueur de la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine, à savoir si le nombre de classes est suffisant ou si les enfants devront être logés dans des containers ?

M. Le Syndic répond que l'introduction de la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine sera obligatoire dès la rentrée scolaire 2013. Il précise que la situation des classes est tenue à jour régulièrement et qu'actuellement la tendance des effectifs scolaires est à la baisse.

M. Patick Cotting demande si le plan d'aménagement local sera mis à l'enquête cette année et si les propriétaires concernés seront contactés par la commune.

M. Le Syndic répond que le plan d'aménagement local a été déposé au mois d'août 2010 pour l'enquête préalable auprès des services de l'Etat. La durée d'enquête préalable est d'environ 18 mois. Il répond que chaque propriétaire sera contacté et une séance d'information sera organisée.

M. Le Syndic informe l'assemblée que l'assemblée communale de ce soir clôt une législature et pour quatre d'entre nous des années d'engagement au service des citoyens et des intérêts de notre commune.

Pour notre vice-syndic Max Brügger, entré à l'exécutif en 1996, noces de cristal, 15 ans à jongler avec les bâtiments, le sport, la protection civile et les affaires militaires.

Même volée 1996, pour Denis Murith, 15 ans de miracle permanent pour séparer les eaux, eaux claires et eaux usées, et pour veiller sur nos sources.

Pour Monique Charrière, 8 ans de mariage avec le conseil communal, noces de coquelicot au bord de nos routes et de nos trottoirs si attendus

Pour Jacqueline Schorderet enfin, 5 ans, noces de bois, pas le bois dormant je vous assure, mais le bois crépitant de l'enseignement, de la formation et des services du feu.

Quatre personnes qui s'en vont, c'est toujours quatre talents de perdus, une somme de compétences, d'expériences et de bon sens en moins mais surtout quatre collègues, quatre soutiens, quatre amis qui manqueront à l'appel des prochaines séances du Conseil communal.

Un journaliste français du siècle dernier, Louis Latzarus, disait qu'en démocratie, la politique est l'art de supprimer les mécontentements. Savait-il quel talent de patience et de persuasion il faut à un conseiller communal pour répondre aux attentes de tout un chacun ?

Je ne retracerai pas les batailles livrées et les succès de chacun d'eux. Je voudrais simplement les remercier au nom de vous tous pour leur engagement sans faille au service de notre commune et pour leur sens aigu de la chose publique. Le mandat qu'ils ont accepté d'assumer réclame une patience et une écoute hors du commun, un sens de la négociation et un respect absolu de l'autre, de ses opinions et de ses besoins, un sens de la justice également dans le difficile exercice de la « pesée des intérêts » entre privés et publics, individus et communauté.

Se mettre au service d'une commune dans un exécutif, c'est aussi accepter la critique, devoir affronter les conflits, savoir faire la part des choses et ne jamais compter ni ses heures ni son énergie. La politique disait Winston Churchill est plus dangereuse que la guerre. A la guerre, vous ne pouvez être tué qu'une seule fois. En politique, plusieurs fois.

Une commune, c'est d'abord un service de proximité, qui nécessite de la disponibilité, l'envie de rencontrer les citoyens, de les écouter, d'obtenir leur confiance et de savoir les persuader également.

Un dicastère, c'est une somme de connaissances qu'il faut maîtriser dans des domaines de plus en plus techniques, de plus en plus complexes, de plus en plus changeants : des plans directeurs, des règlements, des lois, des normes, des principes, des méthodes qu'il faut adapter, transcrire, appliquer dans le quotidien et à l'échelle de nos villages, de nos préoccupations et de nos moyens financiers tout en répondant aux attentes de tous les citoyens.

Un conseil communal c'est surtout une équipe, avec un gardien, des défenseurs, des milieux de terrain, des attaquants, et un capitaine, engagée dans des matchs serrés où la victoire dépend de la précision des passes et de la qualité des stratégies mises en place. La compétence, le bon sens, la clairvoyance, l'engagement et surtout le sens de l'équipe furent les quatre grandes qualités de nos quatre collègues qui ont choisi de mettre un terme à leur mandat. Pour ceux qui vont nous rejoindre dans le futur conseil communal, ils peuvent être cités comme exemple.

Etre conseiller communal, c'est être « souvent pris », souvent absent pour sa famille et pour ses proches. J'aimerais également les associer à nos remerciements. Sans leur soutien et leur compréhension, nous n'aurions sans doute pas pu profiter des compétences, du travail et de l'engagement hors du commun de nos quatre conseillers.

Cher Max, cher Denis, chère Monique et chère Jacqueline, merci d'avoir mis vos talents humains, vos connaissances et votre temps à disposition de tous les citoyens de cette commune, merci d'avoir défendu cette région, merci de l'avoir accompagnée et guidée dans son développement, dans un esprit constant d'ouverture et de modernité. La qualité de vie de cette région, la qualité des équipements et des services de cette commune, la qualité des relations que nous entretenons entre exécutif, citoyens et administration, doivent beaucoup à votre travail. Il est difficile de mesurer l'engagement d'un conseiller communal lorsque l'on voit les choses du dehors, mais je puis vous assurer que tous les citoyens ici présents vous sont reconnaissants pour toutes les années et toutes les heures que vous avez réservées à leur bonheur et à la chose publique.

En vous souhaitant le meilleur à vous et à votre famille, et en espérant que vous garderez cette envie de partager vos connaissances et de vous engager pour la cause publique, nous vous présentons nos plus vifs remerciements.

Un cadeau est remis aux conseillers sortants.

Applaudissements

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** remercie les tenanciers pour la mise à disposition de la salle, M. Jean-Paul Bernard pour l'enregistrement et la sonorisation, le personnel communal pour la mise en place de la salle et le service du micro, toutes les personnes qui oeuvrent, parfois dans l'ombre, pour le bon fonctionnement de notre commune, ses collègues du conseil communal et surtout les citoyens qui se sont déplacés ce soir pour cette assemblée.

**M. Le Syndic** lève la séance à 21h15 et invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié.

Applaudissements

COMMUNE LE MOURET

Le secrétaire :

Le Syndic :

Laurent Tercier

Nicolas Lauper

Annexes :

- N° 1 : convocation à l'assemblée communale
- N° 2 : rapport de la commission financière
- N° 3 : rapport de l'organe de révision